

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 24 juin 2020

33 - 2020 :

L'an deux mille vingt, et le 24 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Objet : HERAULT ENERGIES - désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère au Syndicat mixte Hérault Energies.

Comme pour l'eau potable, la distribution publique d'énergie est juridiquement de la responsabilité des communes.

Mais la loi prévoit que celles-ci puissent se regrouper pour organiser ce service public.

Pour le département de l'Hérault, cette intercommunalité a pris la forme d'un syndicat mixte : Hérault Énergies.

Les collectivités adhérentes peuvent choisir de déléguer à Hérault Énergies leurs compétences dans ce domaine. Ce dernier devient alors l'autorité organisatrice de distribution publique d'énergie.

Hérault Énergies, sur proposition des communes, programme les travaux et autres dispositions locales à mettre en œuvre afin d'organiser au mieux la distribution.

Le syndicat contrôle que le réseau est correctement exploité et entretenu.

Il agit au nom des communes adhérentes auprès des pouvoirs publics, des concessionnaires et des différentes instances.

Par ailleurs, afin de compléter son domaine d'activité d'origine (l'électricité) et de satisfaire au mieux les collectivités locales, le syndicat a élargi son champ d'action et s'est doté de nouvelles compétences : le gaz, l'éclairage public, les réseaux de chaleur et de télécommunication, et la maîtrise de l'énergie.

La commune est représentée dans les instances du syndicat par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, procède à l'élection de ses représentants au comité syndical d'Hérault Energies,

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être délégué titulaire de la commune : Jean BLANQUEFORT.

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamé à l'unanimité délégué titulaire :
Jean BLANQUEFORT.

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être délégué suppléant de la commune : Yvette DUHAYER-GARBOT.

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamée à l'unanimité déléguée suppléante :
Yvette DUHAYER-GARBOT.

Observations et réclamations : NEANT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB